

**S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS,
PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN**
8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS
Tel : 02.37.47.28.85 Fax : 02.37.47.24.66. Email : mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni **le mercredi 10 juillet à 20 heures 00**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Présents : M. WISSOCQ François, Mme ARNOULT Valérie, M. DEL PESO David, M. CHARPENTIER Patrick, M. JOUANNON Patrick, M. NOEL Sébastien, M. CHABOCHE Fabrice, M. FOUQUÉ Jacques, Mme CHARPENTIER Virginie, M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc, M. HY Jean-Louis, M. SALLÉ Gilles, Mme PERIER Marie-Stella.

Absents excusés : M ROULLEE Alain, M LASNE Hervé, M BOUILLY-ARNOULT Ludovic (suppléant M BRAYDA-BRUNO Jean-Marc).

Secrétaire de séance : M. DEL PESO David.

Organisation surveillance et fonctionnement du restaurant scolaire :

Après avoir rappelé la dégradation du fonctionnement en fin d'année scolaire et rappelé le constat fait par les élus (cf mail Alain Roullée),

Le Conseil syndical,

En terme de surveillance,

Autorise Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition d'une personne en charge de la surveillance de 12h00 à 13h30 pour la durée nécessaire. Les crédits budgétaires seront prévus à cet effet pour les derniers mois de l'exercice.

En terme d'organisation,

Le personnel se verra rappeler les fonctions de chacun et la nécessité d'une parfaite cohésion. Le jour de la rentrée, la mise en place sera assurée après concertation avec le personnel.

Un règlement intérieur succinct sera défini pour les élèves.

Concernant la disposition intérieure du restaurant,

Envisage la pose de claustra en fonction du coût.

Le Président,
François WISSOCQ.